



DEPARTEMENT  
&  
**MEURTHE  
MOSELLE**



**FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES  
FAISONS VIVRE LA DÉMOCRATIE !**

**ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ**





Dans le cadre de son projet visant à contribuer à une République plus unie et plus exigeante\*, le conseil départemental entend soutenir les initiatives et favoriser les actions de nature citoyenne destinées à renforcer le lien social et culturel au profit d'un mieux vivre ensemble.

Pour ce faire, il a mis en place un dispositif spécifique : le fonds d'initiatives citoyennes (FIC), qui s'appuie sur des conventions passées entre une commune ou une intercommunalité, le Département et une association gestionnaire.

*\* Rapport du 11 janvier 2016 « Bâtir une république plus unie et plus exigeante »*

## **QUI PEUT BÉNÉFICIER DU FIC ?**

Tout habitant d'une commune signataire d'une convention FIC peut solliciter le dispositif, à titre personnel ou collectif (groupe de personnes bénévoles ou association constituée), via l'association qui gère le dispositif.

## **QUELS PROJETS POUR LE FIC ?**

Les projets éligibles au FIC sont destinés à encourager la prise d'initiatives citoyennes de manière souple et réactive, dans le cadre du développement territorial.

Le FIC peut financer des actions qui valorisent le quartier, renforcent la solidarité, la citoyenneté, le lien social, comme des actions d'animation au profit des habitants, quel que soit leur âge.

## **CE QUE LE FIC NE PEUT PAS FINANCER**

- Des actions déjà engagées, voire achevées.
- Le fonctionnement d'associations (à titre exceptionnel, il peut être accepté en tant qu'aide au démarrage).
- Des projets présentés par des professionnels sans constitution d'un groupe d'habitants.
- Des projets générant un profit.

**VOTRE COMMUNE  
EST-ELLE SIGNATAIRE  
D'UNE CONVENTION FIC ?  
À QUI FAUT-IL VOUS ADRESSER ?**



**RENSEIGNEMENTS** auprès des délégués territoriaux à la contractualisation

**Territoire de Longwy**

Maison du Département

16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

54400 Longwy - Tél : 03 82 39 59 24

**Territoire de Briey**

Maison du Département

3 place de l'Hôtel des Ouvriers

54 310 Homécourt - Tél : 03 82 47 55 90

**Territoire Val de Lorraine**

Maison du Département

9200 route de Blénod

54700 Maldières - Tél : 03 83 82 88 74

**Territoire Grand Nancy**

Maison du Département

67 rue Émile-Bertin

54000 Nancy - Tél : 03 83 98 91 72

**Territoire Terres de Lorraine**

Maison du Département

230 rue de l'Esplanade du Génie

54200 Ecrouves - Tél : 03 83 94 74 98

**Territoire du Lunévillois**

Maison du Département

28 rue de la République

54300 Lunéville - Tél : 03 83 77 70 20



**[www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54